



Mesures sanitaires post-confinement

1-Mesures générales pour les clubs

2-Les services offerts vs les services interdits

3-Les clientèles acceptées selon un horaire établi

4-La formation des entraîneurs, des bénévoles et des employés d'été

5-Les équipements de nettoyage et désinfection

6-L'affichage sur le terrain du club d'aviron; sur les portes et murs du chalet; dans les sites Internet et la page Facebook ainsi que dans les publicités (journal local et journal de la Ville)

7-Les indications aux membres et clients utilisateurs

1-Mesures générales pour les clubs

Chaque club d'aviron du Québec devra identifier un responsable COVID-19. Cette personne aura deux rôles :

- 1-voir à ce que toutes les règles sanitaires soient respectées par tous les employés, bénévoles et membres du club;
- 2-Lire les recommandations de RCA, de SportsQuébec et du gouvernement du Québec quotidiennement et les appliquer s'il le faut.

Chaque club doit planifier à l'avance ses règles de fermeture et de nettoyage de tous les équipements si un cas positif à la COVID-19 est relevé parmi ses employés, bénévoles ou membres.

Le formulaire d'adhésion de chaque club devra compter la phrase suivante et chaque membre (ou parents du membre si mineur) devra signer ledit formulaire. « Le Club d'aviron XYZ respecte des consignes sanitaires très strictes, mais ne peut être tenu responsable de la propagation de maladies contagieuses, incluant la COVID-19. »



2-Les services offerts vs les services interdits

Il est connu qu'à bord d'un bateau d'aviron, les participants se trouvent à moins de deux mètres l'un de l'autre. Il est aussi évident que le contrôle de la distanciation sociale sera impossible à gérer à l'intérieur des hangars à bateaux; dans les salles d'entraînement ainsi que dans les vestiaires ou toilettes.

Les services permis seront donc :

Aviron en skiff;

Aviron en deux de couple ou deux de pointe (pour les personnes prouvant leur cohabitation à la même adresse);

Aviron en quatre de couple ou en quatre de pointe, barré ou sans barreur, (pour les personnes prouvant leur cohabitation à la même adresse);

Cours d'ergomètres (cardio-rameur) sur le terrain extérieur;

Accès aux toilettes à une seule personne à la fois dans le bâtiment (ou aux personnes cohabitant à la même adresse);

Abris extérieurs (de type tente Easy-up) pour laisser les sacs des membres devant passer une longue période au club.

Il sera interdit d'offrir les services suivants :

Aviron en deux, quatre ou huit pour des personnes ne cohabitant pas à la même adresse (à moins qu'éventuellement, des masques approuvés par les autorités sanitaires ne le permettent);

Entraînements en gymnase intérieur;

Réunions (rassemblements) à l'intérieur du bâtiment, incluant dans les hangars à bateaux

;



3-Les clientèles acceptées selon un horaire établi

Les clubs d'aviron devront accueillir les membres en ordre d'expérience afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires. Chaque cohorte d'utilisateurs servira à mieux accueillir la suivante. Il devrait y avoir au moins cinq jours d'activités par cohorte avant d'accueillir une nouvelle cohorte.

L'ordre d'accueil des utilisateurs ira comme suit :

A-Les membres compétitifs expérimentés en skiff ou en double (preuve de cohabitation);

B-Les membres récréatifs expérimentés en skiff ou en double (preuve de cohabitation);

C-Les membres récréatifs d'une même famille en quatre de couple ou de pointe (preuve de cohabitation);

D-Les membres compétitifs peu expérimentés en skiff ;

E-Les membres récréatifs peu expérimentés en skiff ;

F-De nouveaux adeptes en skiff d'initiation, en skiff avec flotteurs sous les portants, en double ou quatre (avec preuve de cohabitation)

4-La formation des entraîneurs, des bénévoles et des employés d'été

Autant les entraîneurs, les bénévoles que les employés d'été recevront une formation complète sur les règles sanitaires qui seront de mise à leur club d'aviron.

En plus des tâches de sécurité pour lesquelles tous les entraîneurs ont été formés, des nouvelles tâches seront ajoutées :

Assigner un responsable de l'accueil et des explications des règles sanitaires aux usagers;

Prise de réservations de bateaux et rames au téléphone ou par courriels;

Horaires précis et prédéterminés de sorties et retours d'embarcations ;

Sorties et retours de bateaux par un seul ou deux entraîneurs/employés/bénévoles pour éviter du va-et-vient de membres à l'intérieur des hangars à bateaux;

Nettoyage des bateaux et rames avec de l'eau et du savon à vaisselle;

Nettoyage des sièges et manches de rames avec une solution Dakin ;

Circulation sur le quai en respectant la règle de distanciation sociale de deux mètres;

Nettoyage et désinfection des toilettes;

Philippe Colas y-5-10 06:42

Commentaire [1]: J'aimerais comprendre le lien entre le talent à ramer et la capacité de respecter les consignes sanitaires. Mon intuition serait plus reliée par l'âge. Je n'ai aucun doute que les adultes plus vieux sont plus conscients et craintifs des dangers alors que les athlètes jeune adulte sont reconnus pour prendre plus de risque.

user y-5-11 12:26

Commentaire [2]:

Philippe Colas y-5-10 06:54

Commentaire [3]: Je suggère de trouver des bénévoles dont la seule tâche est de veiller à l'accueil, explications et respect des règles sanitaires. Les entraîneurs risquent d'avoir d'autres tâches à accomplir comme gérer leurs athlètes et leur respect des règles sanitaires lors des entraînements. Un bénévole COVID pourrait être des parents de rameurs qui seraient contents de surveiller ce qui se passe.



5- Les équipements de nettoyage et désinfection

Les clubs d'aviron devront fournir un lavabo extérieur avec eau courante et savon ou une table à l'extérieur avec un nettoyant gel désinfectant;

Des seaux d'eau et du savon à vaisselle devront être disponibles en tout temps;

De l'eau de Javel (La Parisienne 4% ou Javex 6%) devra être disponible en tout temps pour pouvoir faire des solutions Dakin avant et après chaque sortie et entrée d'équipement.

Un four micro-ondes devra être disponible pour faire bouillir de l'eau;

Recette de solutions Dakin : 5 ml d'eau de javel La Parisienne 4% pour 800 ml d'eau bouillie ou 5 ml d'eau de javel Javex 6% pour 1200 ml d'eau bouillie. La solution Dakin doit toujours être fraîche. Les restes non-utilisés doivent être jetés.

6- L'affichage sur le terrain du club d'aviron; sur les portes et murs du chalet; dans les sites Internet et la page Facebook ainsi que dans les publicités (journal local et journal de la Ville)

Les règles sanitaires seront affichées dans le site Internet et la page Facebook de chaque club d'aviron;

Des affiches seront clairement visibles :

Dans le stationnement ou l'entrée du terrain du club;

Sur le chemin menant au bâtiment;

Sur le bâtiment;

Sur le chemin menant au quai;

Sur le quai;

Des rubans et cônes seront placés au sol tous les jours pour bien indiquer les endroits où les usagers doivent attendre leur tour;

Des mises à jour (au moins une fois par semaine) devront être publiées dans le site Internet ou dans la page Facebook de chaque club pour expliquer comment les choses se passent avec les règles sanitaires. Ces mises à jour doivent absolument être publiques et mêmes promues auprès des diverses instances gouvernementales.

Philippe Colas y-5-10 07:00

Commentaire [4]: Je suggère qu'un bulletin régulier soit affiché sur le site afin de tenir au courant les parties prenantes du club, membres, bénévoles, parents, instances gouvernementales, des actions prises, en fournissant des données pertinentes démontrant l'activité, les individus ou groupes ayant ramé, etc. les idées nouvelles, des photos et des témoignages de participants etc ...



7-Les indications aux membres et clients utilisateurs

Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 sont priées de NE PAS se présenter sur le terrain des clubs d'aviron.

Il est fortement suggéré aux personnes souffrant de problèmes de santé de consulter leur médecin AVANT de se présenter à un club d'aviron.

Le masque sera obligatoire en tout temps dans la zone délimitée autour du bâtiment ; dans le bâtiment; sur le chemin menant au quai et sur le quai et sur l'eau dans un rayon de deux mètres autour du quai;

Le nettoyage des mains à l'eau et au savon ou avec un gel désinfectant (20 secondes) sera obligatoire à l'extérieur du bâtiment devant témoin;

Le chemin menant au quai sera à sens unique vers le quai ou vers le hangar selon les consignes des employés (interdiction de revenir sur ses pas);

Interdiction totale de se diriger vers le quai sans le consentement de l'entraîneur, du bénévole ou de l'employé responsable de la circulation;

Tous les membres devront posséder leur bouteille d'eau et leur casquette personnelles;

Tous les membres devront porter des bas et des souliers fermés;

Un seul membre (ou fratrie ou famille avec preuve de cohabitation) à la fois dans le bâtiment (pour les toilettes seulement);

Après l'entraînement sur l'eau, les membres devront retourner vers le quai en respectant les consignes de l'entraîneur, du bénévole ou de l'employé responsable de la circulation;

Puisque les membres n'auront pas accès aux hangars à bateaux ou au chalet, ils devront penser à l'avance à n'apporter que le strict minimum avec eux à se munir d'un petit sac étanche personnel pour leurs cartes d'identité, clés, téléphones, etc. Il en existe avec cordelette pour se mettre autour du cou et ensuite, pour attacher dans le bateau.